Informations de base

1996/0018(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Slovaquie: aide macrofinancière Abrogation Décision 94/939/EC 1994/0219(CNS) **Subject** 6.20.07 Assistance macrofinancière aux pays tiers **Zone géographique** Slovaquie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	KONECNY Albrecht Karl (PSE)	21/02/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	PRONK Bartho (PPE)	13/02/1996
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Budget	1945	1996-07-25

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/01/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0009	Résumé
11/03/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

07/05/1996	Vote en commission		Résumé
07/05/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0157/1996	
21/06/1996	Débat en plénière		
25/07/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
25/07/1996	Fin de la procédure au Parlement		
02/08/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0018(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Abrogation Décision 94/939/EC 1994/0219(CNS)
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 235
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/4/07691

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0157/1996 JO C 166 10.06.1996, p. 0003	07/05/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0377/1996 JO C 198 08.07.1996, p. 0242-0267	21/06/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0009 JO C 084 21.03.1996, p. 0013	23/01/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1996/0464
JO L 192 02.08.1996, p. 0021 Résumé

Slovaquie: aide macrofinancière

1996/0018(CNS) - 25/07/1996 - Acte final

-OBJECTIF : annuler la décision 94/939/CE qui visait à attribuer une aide macro-financière complémentaire à la Slovaquie. -MESURE COMMUNAUTAIRE : Décision 96/464/CE du Conseil abrogeant la décision 94/939/CE portant attribution d'une aide macrofinancière à la République slovaque. -CONTENU : Par sa décision 94/939/CE, le Conseil accordait un prêt supplémentaire à moyen terme à la Slovaquie de 130 MECUS, lequel était assorti d'un certain nombre de conditions dont la révision des conditions de politique économique applicables à ce pays. Or, étant donné que la Commission et les autorités slovaques n'ont pas suffisamment progressé dans la voie de la conclusion l'"accord de confirmation" FMI-Slovaquie, prévu dans la décision 94/939/CE et que parallèlement, la situation économique de ce pays s'est nettement améliorée, le Conseil considère qu'il n'y a pas lieu d'accorder un prêt supplémentaire de 130 MECUS en faveur de la Slovaquie. La décision 94/939/CE est, dès lors, abrogée. -ENTREE EN VIGUEUR : 25/07/96.

Slovaquie: aide macrofinancière

1996/0018(CNS) - 25/07/1996

Le Conseil a adopté la décision abrogeant la décision 94/939/CE portant attribution d'une aide macrofinancière complémentaire à la République slovaque.

Slovaquie: aide macrofinancière

1996/0018(CNS) - 23/01/1996 - Document de base législatif

-OBJECTIF : annuler la décision 94/939/CE qui visait à attribuer une aide macro-financière complémentaire à la Slovaquie. -CONTENU : Par sa décision 94/939/CE, le Conseil accordait un prêt supplémentaire à moyen terme à la Slovaquie de 130 MECUS, lequel était assorti d'un certain nombre de conditions dont la révision des conditions de politique économique applicables à ce pays (en particulier la suppression rapide d'une surtaxe de 10% appliquée aux importations de biens de consommation). Ces conditions n'étant pas remplies et le fait, notamment, que les autorités slovaques ont annulé en juin 1995 un important plan de privatisation de masse par échange de coupons contre des actions (élément que la Commission considérait comme très important pour la transition de la Slovaquie vers une réelle économie de marché) ont compliqué les discussions qui accompagnaient l'octroi de ce prêt. En outre, l'"accord de confirmation" FMI-Slovaquie, prévu dans la décision 94/939/CE, n'a pas pu, de son côté, être achevé. Parallèlement, la situation économique de ce pays s'est nettement améliorée avec une stabilisation et même un renforcement considérable de la balance des paiements (d'un déficit de 5,4 % du PIB en 1993, la balance des opérations courantes est passée à un excédent de 6% en 1994...). En conséquence, la Commission considère qu'il n'y a pas lieu de mettre en oeuvre le prêt supplémentaire de 130 MECUS en faveur de ce pays.

Slovaquie: aide macrofinancière

1996/0018(CNS) - 21/06/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. KONECNY (PSE, AUT), le Parlement européen approuve cette proposition de décision sans modification.